

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Quatre-vingt-deuxième session ordinaire

Bloomsbury House, 2-3 Bloomsbury Square, Londres WC1A 2RL

14-17 septembre 2010

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Répartition des voix
5. Admission d'observateurs
6. Adhésion à l'Organisation internationale du cacao
7. Examen du Fonds de prévoyance du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur
8. Projet de budget administratif pour l'exercice financier 2010/2011
9. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
10. Résultats des négociations pour un futur Accord international sur le cacao
11. Accueil du siège de l'ICCO par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire
12. Etude sur les coûts et avantages de la certification du cacao
13. Recommandations des première et deuxième réunions de la Table Ronde pour une économie cacaoyère durable (RSCE1 et RSCE2)
14. Rapport sur le Programme de travail de l'année 2009/2010
15. Programme de travail pour l'année cacaoyère 2010/2011
16. Election du Président et des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil pour 2010/2011

17. Election des Membres, du Président et du Vice-Président du Comité exécutif pour 2010/2011
18. Nomination des Membres de la Commission consultative pour l'économie cacaoyère mondiale
19. Nomination des Membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour 2010/2011
20. Calendrier provisoire des réunions
21. Questions diverses
22. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La quatre-vingt-deuxième session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Président, M. Jindrich Fialka (République tchèque).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil examinera l'ordre du jour provisoire contenu dans le présent document et le prendra pour base de l'adoption de son ordre du jour.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Président de la Commission de vérification des pouvoirs présentera au Conseil le rapport de la Commission. (Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/82/2 après avoir été approuvé par le Conseil).

4. RÉPARTITION DES VOIX

Le Directeur exécutif soumettra le document ICC/82/3 qui contient la répartition des voix et l'état des droits de vote au Conseil.

5. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Le Conseil examinera l'admission d'observateurs à sa 82^{ème} session ordinaire et à la 142ème réunion du Comité exécutif.

6. ADHÉSION À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Directeur exécutif présentera un rapport sur les adhésions à l'Organisation internationale du cacao, en se référant au document ICC/82/4.

7. EXAMEN DU FONDS DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DE LA CATÉGORIE DES ADMINISTRATEURS ET DES FONCTIONNAIRES DE RANG SUPÉRIEUR

Comme convenu par le Conseil à sa 81ème session ordinaire, le Conseil décidera d'une formule différente pour le calcul des contributions au Fonds de prévoyance du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, en s'appuyant sur une moyenne mobile de cinq ans, sept ans ou dix ans des taux de change entre la livre Sterling et le dollar des Etats Unis, en se référant au document ICC/82/5.

8. PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010/2011

Le Président du Comité exécutif soumettra à l'examen du Conseil les recommandations de la Commission du Projet de budget administratif pour l'exercice financier 2010/2011, en se référant au document EX/141/7/Rev.1.

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Le Président de la Commission présentera un rapport sur les résultats et recommandations de la vingt-deuxième réunion de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale qui s'est tenue le 13 septembre 2010.

10. RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS POUR UN FUTUR ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO

Le Conseil examinera le résultat de la Conférence des Nations Unies sur le cacao qui s'est déroulée au siège de la CNUCED à Genève du 21 au 25 juin 2010 afin de négocier un futur Accord international sur le cacao, en se référant au texte du nouvel Accord international de 2010 sur le cacao, contenu dans le document TD/COCOA/10/3.

11. ACCUEIL DU SIEGE DE L'ICCO PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Lors de la 80^{ème} session ordinaire du Conseil international du cacao en septembre 2009, M. N'Guessan Anoh, Président du *Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao*, a lu une déclaration dénonçant l'accord de siège entre l'ICCO et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire. Cependant, lors de la deuxième quinzaine de juillet, le Directeur exécutif a reçu une lettre du Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire confirmant la disposition de son Gouvernement à accueillir le siège de l'ICCO.

Le Conseil est invité à faire le point sur la situation, en référence au document ICC/82/6, contenant la lettre en question du Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire ainsi que la décision prise par le Conseil à sa 31^{ème} session extraordinaire en janvier 2008 concernant le transfert du siège de l'Organisation, figurant dans le document ICC/SPEC/REP/31.

12. ÉTUDE SUR LES COÛTS ET AVANTAGES DE LA CERTIFICATION DU CACAO

Comme convenu par le Conseil à sa 81^{ème} session ordinaire en mars 2010, le Directeur exécutif exposera la portée d'une étude qui sera effectuée par un expert indépendant sur les coûts et avantages de la certification du cacao, en se référant au document ICC/82/7.

Le Conseil prendra une décision à ce sujet.

13. RECOMMANDATIONS DES PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉUNIONS DE LA TABLE RONDE POUR UNE ÉCONOMIE CACAOYÈRE DURABLE (RSCE1 ET RSCE2)

Comme convenu par le Conseil à sa 79^{ème} session ordinaire en juin 2009, et confirmé à sa 81^{ème} session ordinaire en mars 2010, le Conseil évaluera les recommandations des première et deuxième réunions de la Table Ronde, respectivement contenues dans la « Feuille de route d'Accra » et dans la « Déclaration de Trinité-et-Tobago ». Le Conseil passera en revue la mise en oeuvre des recommandations et décidera de la marche à suivre, en s'appuyant sur la version remaniée du document ICC/80/7.

14. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAORYÈRE 2009/2010

Le paragraphe 2 de l'article 21 de l'Accord international de 2001 sur le cacao prévoit que, au cours de sa dernière réunion de chaque année cacaoyère, le Comité exécutif évalue la mise en oeuvre du programme de travail pour l'exercice en cours et fait rapport au Conseil de ses conclusions.

En conséquence, le Président du Comité exécutif fera rapport au Conseil sur l'évaluation de la mise en oeuvre du programme de travail pour 2009/2010, en se référant au document EX/142/9.

15. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAORYÈRE 2010/2011

Conformément au paragraphe 1 de l'article 21 de l'Accord, le Conseil adopte à sa dernière session de chaque année cacaoyère, et sur recommandation du Comité exécutif, un programme de travail pour l'Organisation préparé par le Directeur exécutif pour l'année suivante. Le programme de travail comprend les projets, initiatives et activités qui seront entrepris par l'Organisation au cours de l'année cacaoyère suivante.

Le Programme de travail provisoire pour l'année cacaoyère 2010/2011 est contenu dans le document EX/142/10.

16. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES PREMIER ET DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL POUR 2010/2011

Le Conseil élira ses hauts responsables pour l'année cacaoyère 2010/2011.

17. ÉLECTION DES MEMBRES, DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR 2010/2011

Le Conseil élira les Membres, le Président et le Vice-Président du Comité exécutif pour l'année cacaoyère 2010/2011.

18. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAORYÈRE MONDIALE

Le Conseil élira les Membres de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2010/2011 et 2011/2012.

19. NOMINATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS POUR 2010/2011

Le Conseil désignera les Membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour l'année cacaoyère 2010/2011.

20. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif présentera le document de séance ICC/82/CRP.1.

21. QUESTIONS DIVERSES

Des questions ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être prises en considération.

22. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Il pourra être donné lecture du relevé des décisions conformément à la Règle 35 du Règlement administratif de l'Organisation.

ANNEX

DISTRIBUTION OF VOTES AND STATEMENT OF VOTING RIGHTS IN THE COUNCIL

The following shows the distribution of votes among members in accordance with Articles 4 and 10 of the International Cocoa Agreement, 2001 and a statement of voting rights following the redistribution of votes under Article 10(6) of the Agreement:

Exporting Members	Distribution of votes under Article 10(1), (3) and (5) ^{a/}	Statement of voting rights following redistribution of votes under Article 10(6)
Brazil	9	a/
Cameroon	72	87
Côte d'Ivoire	400	400
Dominican Republic	19	22
Ecuador	49	59
Gabon	5	5
Ghana	269	328
Malaysia	5	5
Nicaragua	5	5
Nigeria	90	a/
Papua New Guinea	25	29
Togo	39	46
Trinidad and Tobago	5	5
Venezuela	8	9
<i>Total</i>	<i>1 000</i>	<i>1 000</i>

a/ Calculated using the average annual exports for the three cocoa years 2005/2006 – 2007/2008 as shown in Vol. XXXV, No. 3 (Cocoa Year 2008/2009) of the ICCO *Quarterly Bulletin of Cocoa Statistics*.

b/ Voting rights suspended in accordance with Article 26 of the International Cocoa Agreement, 2001.

ANNEX

Importing Members	Distribution of votes under Articles 4 and 10 ^{a/}	Statement of voting rights following redistribution of votes under Article 10(6)
European Community	911	911
- Austria	11	11
- Belgium/Luxembourg	71	71
- Bulgaria	7	7
- Cyprus	3	3
- Czech Republic	8	8
- Denmark	8	8
- Estonia	8	8
- Finland	6	6
- France	129	129
- Germany	172	172
- Greece	8	8
- Hungary	6	6
- Ireland	9	9
- Italy	48	48
- Latvia	4	4
- Lithuania	5	5
- Malta	3	3
- Netherlands	206	206
- Poland	37	37
- Portugal	4	4
- Romania	7	7
- Slovak Republic	8	8
- Slovenia	4	4
- Spain	53	53
- Sweden	8	8
- United Kingdom	78	78
Russian Federation	60	60
Switzerland	29	29
	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>

a/ Calculated using the average annual imports for the three cocoa years 2005/2006 – 2007/2008 as shown in Vol. XXXV, No. 3 (Cocoa Year 2008/2009) of the ICCO *Quarterly Bulletin of Cocoa Statistics*.